



COMMUNE DE SAINT-MOLF

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL du 12 décembre 2016

résumé des principales délibérations - affiché en Mairie le 19/12/2016

ENFANCE JEUNESSE : REGLEMENTS DE FONCTIONNEMENT DES SERVICES

Adoption d'un tableau complet de présentation du fonctionnement des services, destiné à être affiché au service et diffusé sur le site internet, et d'un tableau plus synthétique reprenant les informations pratiques essentielles pour les familles au quotidien.

Les informations figurant sur ces deux supports sont la simple traduction du fonctionnement actuel des services, inchangé depuis la mise en place des nouveaux rythmes scolaires il y a deux ans.

ENFANCE JEUNESSE : TARIFS COMPLEMENTAIRES POUR LES ENFANTS PLACÉS

Dans le cas des enfants placés, ce ne sont pas les parents qui paient les factures pour les services de restauration scolaire, d'accueil périscolaire et d'accueil de loisirs, mais les familles d'accueil (assistants familiaux). La prise en compte du quotient familial pouvant être source de difficultés, en application des recommandations de la Caisse d'allocations familiales le conseil municipal a adopté un tarif spécifique pour ces enfants placés.

TARIFS COMMUNAUX ANNEE 2017

Reconduction des tarifs précédemment votés le 17/05/2016 + création d'un tarif « bois vrac livré sur la commune » et création d'une gratuité pour la location des salles du centre culturel en cas d'obsèques.

Les tarifs sont consultables en mairie et sur le site mairie-saint-molf.fr, rubrique Pratique / ma mairie en ligne

TRANSFERT AU SYDELA DE LA COMPETENCE « INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR LES VEHICULES ELECTRIQUES ET HYBRIDES RECHARGEABLES »

Une borne de recharge pour véhicules électriques va être financée et installée en début d'année 2017 par le Syдела (syndicat d'électrification de Loire-Atlantique). Le conseil municipal a transféré la compétence correspondante et approuvé les travaux d'installation de cette borne sur le domaine public communal, près de la salle des sports.

CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION FONCIERE D'AMENAGEMENT FONCIER, AGRICOLE ET FORESTIER POUR LA PARTICIPATION AUX FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT ET DE FOURNITURES DE BUREAU

A la demande du Trésor Public, autorisation donnée au maire pour signer une convention avec l'AFAF qui fixera les modalités de refacturation à l'association foncière des moyens que la commune met à sa disposition (montant de 880 € en 2016).

PERSONNEL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Suppression d'un poste permanent 35h hebdo - adjoint administratif (hôtesse de l'office de tourisme, poste transféré à Cap Atlantique)

Création de deux postes temporaires 20h hebdo (emplois subventionnés par l'Etat) de responsable des ressources humaines d'une part et d'animatrice enfance d'autre part

Création d'un poste temporaire 35h hebdo (emploi subventionné par l'Etat) - adjoint technique (entretien voirie et espaces verts)

Création d'un CDD 1 an 20h hebdo - agent d'accueil petite enfance (micro-crèche)

Création d'un CDD 1 an 28h hebdo - remplacement d'un fonctionnaire en disponibilité - animateur enfance

MESURES DE PROTECTION DE LA COLONIE DE CHAUVES-SOURIS DE L'EGLISE

Sur sollicitation du Groupe Mammalogique Breton qui suit depuis plusieurs années une colonie de 15 grands murins dans le clocher de l'église de Saint-Molf, le conseil municipal a demandé au Préfet de prendre un arrêté pour protéger cette espèce utile à l'environnement. La commune s'engage ainsi à préserver leur habitat, sans charge financière particulière.

Prochain conseil municipal : janvier 2017